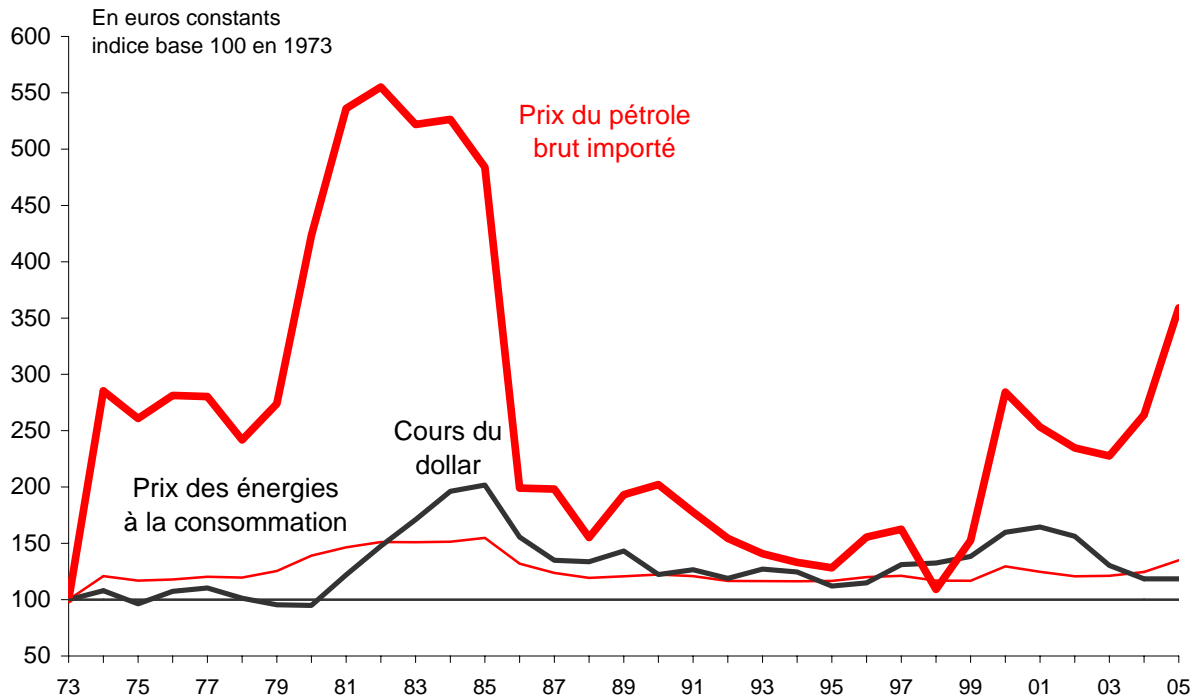


Énergies & Matières premières

PRIX DES ÉNERGIES

Août 2006



Ce dépliant offre une synthèse des principaux tarifs et prix énergétiques.

Sauf indication contraire, ce sont des prix observés au 15 du mois en région parisienne, en août pour 2006 et en moyennes annuelles pour 2004 et 2005.

Les prix moyens de 100 kWh ont été calculés sans préjuger des conditions effectives d'utilisation, avec les pouvoirs calorifiques inférieurs (PCI) de chaque énergie, sauf exception.

Sources : tarifs des producteurs et distributeurs ; enquêtes diverses.

- Base de données PEG@SE
- www.industrie.gouv.fr/energie

conduit directement à cette base ainsi qu'aux statistiques de l'Observatoire de l'énergie où ce document est téléchargeable au format pdf

TRANSPORTS

CARBURANTS

(euros courants TTC)

	2004 (moyennes annuelles)	2005	2006 15 août
PRIX D'UN LITRE (1)			
SUPERCARBURANT	1,14	1,27	1,42
SUPERCARBURANT SANS PLOMB (95)	1,06	1,16	1,30
SUPERCARBURANT SANS PLOMB (98)	1,08	1,20	1,34
GAZOLE	0,89	1,03	1,12
GPLc	0,56	0,64	0,72
INDICE 'GAZOLE PROFESSIONNEL' (HTVA) (2)	107,9	128,9	133,9

HABITAT

FIOUL DOMESTIQUE

PRIX D'UN HECTOLITRE (1) POUR UNE LIVRAISON DE 2 000 à 4 999 LITRES (PCI 11,80 kWh/kg)	45,21	58,45	68,04
PRIX DE 100 kWh PCI POUR UNE LIVRAISON DE 2 000 à 4 999 LITRES	4,54	5,86	6,82

TARIF CPCU (3)

CHAUFFAGE URBAIN

POUR LIVRAISON SOUS FORME DE VAPEUR (PCI 697 kWh/tonne de vapeur)			
TARIF T100			
PRIME FIXE ANNUELLE PAR kW FACTURÉ (4)	27,07	27,64	25,32
PRIX DE LA TONNE DE VAPEUR hiver (5)	25,45	26,95	31,34
été	16,41	18,04	20,27
TARIF T110			
PRIME FIXE ANNUELLE PAR kW FACTURÉ (4)	20,75	21,51	19,73
PRIX DE LA TONNE DE VAPEUR hiver (5)	28,57	30,32	35,40
été	22,57	23,68	26,01

PRIX DE 100 kWh PCI POUR UNE CONSOMMATION TYPE DONNÉE

TARIF T100			
CONSOMMATION ANNUELLE 740 214 kWh (puissance souscrite 500 kW) (85 % hiver) (5)	5,18	5,43	5,87
TARIF T110			
CONSOMMATION ANNUELLE 740 214 kWh (puissance souscrite 540 kW) (85 % hiver) (5)	5,37	5,66	6,20

PCI : pouvoir calorifique inférieur.

(1) Prix moyen observé en France métropolitaine.

(2) Base 100 en décembre 2000, prix HTVA, source: Comité National Routier

(3) Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain.

(4) La puissance facturée égale la puissance souscrite jusqu'à 400 kW ; au-delà, abattement de 30% .

(5) Hiver : octobre à avril.

HABITAT

PROPANE

(euros courants TTC)

	2004 (moyennes annuelles)	2005	2006 15 août
PRIX DE 1 KG			
EN BOUTEILLE DE 13 KG (PCI 12,88 kWh/kg)	1,74	1,82	1,94
EN VRAC (PCI 12,88 kWh/kg) :			
Livraison < 2 tonnes (Tarif Bb)	1,07	1,22	1,37
Livraison de 2 tonnes à 6 tonnes (Tarif B0)	0,98	1,17	1,37

PRIX MOYEN DE 100 kWh PCI			
EN VRAC (PCI 12,88 kWh/kg), Livraison < 2 tonnes	7,61	9,07	10,61

CHARBON

PRIX D'UNE TONNE			
POUR UNE LIVRAISON DE :			
Anthracite Noix 30/50 (PCI 8,44 kWh/kg) 1 à 2 tonnes	540	569	580
plus de 2 tonnes	533	549	560
Aggloméré non fumeux (PCI 8,56 kWh/kg) 1 à 2 tonnes	492	532	550
plus de 2 tonnes	487	522	540
PRIX DE 100 kWh PCI			
LIVRAISONS DE MOINS DE 2 TONNES :			
Anthracite Noix 30/50	6,40	6,74	6,87
Aggloméré non fumeux	5,75	6,21	6,43

BOIS (1)

	2003	2005
PRIX MOYEN D'ACHAT POUR LES PARTICULIERS*		
Bûches de 50 cm (euro/stère)	49	55
Bûches de 1 mètre (euro/stère)	42	44
Granulés sac (euro/tonne)	288	285
Granulés vrac (euro/tonne)	140	190
PRIX DE 100 kWh PCI		
Bûches de 50 cm	2,9	3,2

* Pour en savoir plus http://www.industrie.gouv.fr/energie/renou/biomasse/f1e_biom.htm

PCI : pouvoir calorifique inférieur.

(1) source : Ademe / Itebe pour 2003 et Phoros pour 2005

HABITAT

ÉLECTRICITÉ

TARIF BLEU EDF

(euros courants TTC) (1)

		2004 (moyennes annuelles)	2005	2006 15 août
SIMPLE TARIF				
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	3 kVA	23,86	23,86	24,00
PAR PUISSANCE SOUSCRITE :	6 kVA	60,78	60,78	61,05
	9 kVA	119,88	119,88	120,58
	12 kVA	172,10	172,10	173,03
	15 kVA	224,32	224,32	225,47
PRIX DE 100 kWh	3 kVA	12,90	12,90	13,11
POUR PUISSANCE SOUSCRITE DE	6 kVA et plus	10,57	10,57	10,74
DOUBLE TARIF				
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	6 kVA	105,28	105,28	105,87
PAR PUISSANCE SOUSCRITE :	9 kVA	189,09	189,09	189,95
	12 kVA	272,89	272,89	274,04
	15 kVA	356,70	356,70	358,12
	18 kVA	440,51	440,51	442,21
PRIX DE 100 kWh	heures pleines (h.p.)	10,57	10,57	10,74
	heures creuses (h.c.) (2)	6,44	6,44	6,54
TARIF BLEU TEMPO				
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	9 kVA	162,42	162,42	163,31
PAR PUISSANCE SOUSCRITE :	12-18 kVA	222,36	222,36	223,53
	24-30 kVA	409,06	409,06	411,27
	36 kVA	549,72	549,72	552,79
PRIX DE 100 kWh	jours bleus (300 j.) h.c.	4,46	4,46	4,52
	h.p.	5,53	5,53	5,61
	jours blancs (43 j.) h.c.	9,07	9,07	9,22
	h.p.	10,75	10,75	10,92
	jours rouges (22 j.) h.c.	16,82	16,82	17,09
	h.p.	47,02	47,02	47,81

PRIX DE 100 kWh POUR UNE CONSOMMATION TYPE DONNÉE

PUISSANCE SOUSCRITE	CONSOMMATION ANNUELLE	dont heures creuses			
SIMPLE TARIF					
3 kVA	1 200 kWh	-	14,89	14,89	15,11
6 kVA	1 700 kWh	-	14,15	14,15	14,33
DOUBLE TARIF					
6 kVA	3 500 kWh	1 300 kWh	12,04	12,04	12,20
9 kVA	7 500 kWh	2 500 kWh	11,71	11,71	11,87
12 kVA	13 000 kWh	5 000 kWh	11,08	11,08	11,23

(1) Les tarifs HT sont assujettis aux taxes locales à raison de 12 % sur 80 % de leur montant et à un prélèvement additionnel (0,45 euro pour 100kWh depuis le 1er janvier 2005) au titre de la compensation des charges de service public (CSPE). Le montant total est soumis à la TVA. Taux de TVA de 5,5% sur l'abonnement et de 19,6% sur la consommation. Depuis le 01/07/2006, le taux réduit de TVA s'applique sur les taxes locales afférentes à l'abonnement.

(2) La plage d'heures creuses est de huit heures débutant entre 22 heures et 23 heures 30.

HABITAT

GAZ DISTRIBUÉ

TARIFS GDF (1)

(euros courants TTC)

	2004 (moyennes annuelles)	2005	2006 15 août
TARIF GÉNÉRAL OU DE BASE Conseillé pour une consommation annuelle de 0 à 1 000 kWh PCS			
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	25,00	25,32	25,32
PRIX DE 100 kWh PCS	5,90	6,36	7,20
TARIF B0 Conseillé pour une consommation annuelle de 1 000 à 7 000 kWh PCS			
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	35,11	35,95	35,95
PRIX DE 100 kWh PCS	4,79	5,15	5,99
TARIF B1 Conseillé pour une consommation annuelle de 7 000 à 30 000 kWh PCS			
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	124,15	125,21	125,21
PRIX DE 100 kWh PCS	3,15	3,46	4,31
TARIF B2I Conseillé pour une consommation annuelle au delà de 30 000 kWh PCS			
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	183,61	187,62	187,62
PRIX DE 100 kWh PCS	2,94	3,31	4,14

PRIX DE 100 kWh PCI POUR UNE CONSOMMATION TYPE DONNÉE

TARIF CONSOMMATION ANNUELLE TYPE			
B0 : 2 326 kWh PCS	7,00	7,44	8,37
B1 : 23 260 kWh PCS	4,09	4,45	5,39
B2I : 34 890 kWh PCS	3,86	4,27	5,20

PCS : pouvoir calorifique supérieur. PCI : pouvoir calorifique inférieur.

(1) En banlieue parisienne, hors Paris intra-muros.

INDUSTRIE

ÉLECTRICITÉ

TARIF VERT EDF A5 (< 10 000 kW)

(euros courants hors TVA)(1)

	2004 (moyennes annuelles)	2005	2006 15 août
TARIF COURTES UTILISATIONS			
PRIME FIXE PAR kW de puissance réduite (2)	16,80	16,80	17,04
PRIX DE 100 kWh de Pointe (P) (3)	20,19	20,19	20,53
EN HEURES :			
Pleines hiver (PH) (3)	9,25	9,25	9,40
Creuses hiver (CH) (3)	5,47	5,47	5,56
Pleines été (PE)	3,41	3,41	3,46
Creuses été (CE)	2,44	2,44	2,47
TARIF LONGUES UTILISATIONS			
PRIME FIXE PAR kW de puissance réduite (2)	66,60	66,60	67,68
PRIX DE 100 kWh de Pointe (P) (3)	9,84	9,84	10,00
EN HEURES :			
Pleines hiver (PH) (3)	5,81	5,81	5,90
Creuses hiver (CH) (3)	4,05	4,05	4,11
Pleines été (PE)	2,96	2,96	3,00
Creuses été (CE)	2,04	2,04	2,07
TARIF MOYENNES UTILISATIONS			
PRIME FIXE PAR kW de puissance réduite (2)	39,60	39,60	40,32
PRIX DE 100 kWh de Pointe (P) (3)	13,89	13,89	14,11
EN HEURES :			
Pleines hiver (PH) (3)	7,16	7,16	7,28
Creuses hiver (CH) (3)	4,61	4,61	4,68
Pleines été (PE)	3,18	3,18	3,22
Creuses été (CE)	2,24	2,24	2,27
TARIF OPTION EJP MOYENNES UTILISATIONS (Effacement Jours de Pointe)			
PRIME FIXE PAR kW de puissance réduite (2)	39,60	39,60	40,32
PRIX DE 100 kWh			
EN HEURES :			
Pointe mobile d'hiver (4)	20,70	20,70	21,04
d'hiver (3)	4,84	4,84	4,91
Pleines été	3,18	3,18	3,22
Creuses été	2,24	2,24	2,27

PRIX DE 100 kWh POUR UNE CONSOMMATION TYPE DONNÉE

CLIENT du tarif moyennes utilisations 15 kV - 1 000 kW pendant 3 000 H. avec P=230 PH=1080 CH=350 PE=1060 CE=280	6,83	6,83	6,94
CLIENT du tarif longues utilisations 60/90 kV - 10 000 kW pendant 6 000 H. avec P=340 PH=1610 CH=1250 PE=1700 CE=1100	5,28	5,28	5,36

- (1) Les tarifs HT sont assujettis à un prélèvement au titre de la compensation des charges de service public (CSPE) dont le montant a été porté à 0,45 euro pour 100 kWh à partir du 1er janvier 2005.
- (2) La puissance réduite est égale à la puissance souscrite pendant les heures de pointe plus, s'il y a lieu, une part variable - selon le tarif et les heures - des suppléments de puissance souscrits pendant les autres périodes tarifaires.
- (3) Hiver de cinq mois (novembre à mars) ; heures creuses : 8 heures par jour et dimanche toute la journée ; pointe : 4 heures par jour de décembre à février.
- (4) Tranches de 18 heures consécutives pendant 22 jours par an en période d'hiver (novembre à mars).

INDUSTRIE

FIOUL LOURD

(euros courants hors TVA)

	2004 (moyennes annuelles)	2005	2006 15 août
FIOUL LOURD			
Très Basse Teneur en Soufre (< 1%)			
PRIX D'UNE TONNE (1) (PCI 11,08 kWh/kg)	187,29	261,93	304,74
PRIX DE 100 kWh PCI	1,69	2,36	2,75

CHARBON

	2004	2005	2006
HOUILLE ACHETEE DANS L'INDUSTRIE (2)			
PRIX D'UNE TONNE (PCI 7,6 kWh/kg)	71,94	ND	ND
PRIX DE 100 kWh PCI	0,95	ND	ND

INDICATEURS GÉNÉRAUX

(euros courants)

	2004 (moyennes annuelles)	2005	2006 juillet
COURS DU DOLLAR	0,80	0,80	0,79
COURS DU BRENT à ROTTERDAM en DOLLAR	38,24	54,41	73,67
PRIX D'UNE TONNE DE PÉTROLE BRUT IMPORTÉ	229	316	388(juin)
INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION (base 100 en 1998)	110,5	112,4	114,5

PCI : pouvoir calorifique inférieur.

(1) Prix moyens observés sur la France entière (nouvelle série).

(2) Prix moyen annuel des achats de charbon tel qu'il apparaît dans les dernières Enquêtes Annuelles des Consommations d'Énergie dans l'Industrie du SESSI et du SCEES (industrie y compris agroalimentaire, hors sidérurgie et centrales thermiques).

ISSN 0984-6026

Direction générale de l'Énergie et des Matières premières
Observatoire de l'énergie

Télédoc 162 - 61 bd Vincent Auriol-75703 Paris Cedex 13

Téléphone: 01 44 97 07 40 Télécopie : 01 44 97 09 69

Mél : dgemp.oe@industrie.gouv.fr